

Travail social : la preuve par les jeunes

A quelques semaines d'intervalle sont publiés les décrets d'application et circulaires sur le **Volontariat de Cohésion Sociale** et le **Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale** (CIVIS - volet activités d'utilité sociale).

A priori, il n'y a pas lieu de rapprocher ces deux dispositifs dont les finalités sont bien différentes : d'un côté, une mesure de substitution du service national pour les jeunes de 18 à 28 ans (garçons et filles) désireux d'accomplir une mission d'intérêt général durant une période de 6 à 24 mois. De l'autre, un contrat d'insertion à visée "professionnalisante" pour des jeunes de 18 à 22 ans sans emploi et peu qualifiés.

Pourtant, quelques similitudes donnent à réfléchir :

D'abord, les missions : le code de service national précise que les volontaires civils participent à des missions d'intérêt général, par exemple : prévention et lutte contre les exclusions - aide et accompagnement de personnes rencontrant des difficultés en raison de leur âge, de leur handicap ou de leur état de santé - prévention, éducation, information en matière de santé publique - participation à des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville - actions visant à favoriser l'insertion sociale et l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration - actions de prévention et de réinsertion sociale des délinquants - actions de médiation et de conciliation - actions humanitaires et actions en faveur des droits de l'homme, de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes de discrimination,...

Le CIVIS "activités d'utilité sociale" poursuit lui un double objectif : une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes bénéficiaires et la promotion d'activités associatives à portée d'utilité sociale telles que l'intégration, l'aide aux personnes menacées d'exclusions, l'aide aux personnes handicapées, le lien social dans les quartiers de la politique de la ville, le sport.

Les organismes d'accueil du volontariat civil sont des personnes morales autres que l'Etat. Dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité sont éligibles : les collectivités territoriales, les groupements d'intérêt public, les établissements publics, les personnes morales de droit privé à but non lucratif (association ou SCOP agréées,...). Seule cette dernière catégorie est éligible au CIVIS

"activités d'utilité sociale", à condition toutefois de démontrer le caractère d'utilité sociale de son activité !

Ouvrir ainsi le champ du travail social aux jeunes est bien normal. De nombreuses études ont mis en évidence leur intérêt pour l'humanitaire, l'engagement qui a du sens, la citoyenneté associative. Le récent rapport du CESC suggère même que "les jeunes réinventent peut-être à leur manière, par des initiatives concrètes s'inscrivant dans la vie associative, un nouveau contrat social" (1)

Il n'en reste pas moins qu'on peut s'interroger sur la véritable place que des jeunes, en partie peu qualifiés, peuvent prendre dans le travail social. Certes les métiers traditionnels du social évoluent et se diversifient, nécessitant tous de plus en plus de compétence... En même temps, d'autres besoins se font sentir, certaines fonctions autour de l'accompagnement des personnes (handicapés, dépendants) ou de la médiation se construisent en véritables métiers, faits de compétences, de savoir faire, de qualités relationnelles,...

Le rapport Brevan-Picard (2) explorait le champ des "nouveaux métiers" du secteur social que la dynamique des emplois jeunes a largement contribué à faire émerger. D'une certaine manière, le CIVIS "activités d'utilité sociale" prend le relais ! On aurait pu attendre d'un nouveau dispositif qu'il évoque l'apport des jeunes, l'évolution des métiers, les initiatives nouvelles prises par le milieu associatif à l'occasion du dispositif "nouveaux services-emplois jeunes". Egalement, que soient associées à la définition des activités éligibles les associations souvent fortement impliquées et, bien sûr, les collectivités territoriales qui ont compétence sur ces secteurs d'intervention. Avec l'acte II de la décentralisation, peut-être...

Philippe Caffin,  
Directeur de l'APRAS.

- (1) Les jeunes de 16 à 25 ans, une chance pour la Bretagne, Rapporteurs : Mme Cario, M. Lemesle, Conseil Economique et Social Bretagne, novembre 2003
- (2) Une nouvelle ambition pour les villes, de nouvelles frontières pour les métiers, Mme Brévan, M. Picard, septembre 2000

INFOS BREVES

■ Vient de paraître : **"Sans abri"**, plaquette d'information sur l'accueil, l'hébergement, la santé, l'insertion, des solutions de dépannage à Rennes - réalisation Ville de Rennes/DDASS et Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ■ **"Femmes, refusez la violence"** - que faire ? que dit la loi ? contacts - réalisation Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité ■ Rennaise à l'ouvrage : Patricia Loncle : **"L'action publique malgré les jeunes - Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000"**, Harmattan, 2003.

Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex  
☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin  
Rédaction : Irma Poulard, Daniel Erhel, Philippe Caffin  
Maquette : Sylvie Rault Imprimerie : O.S.C.R.



Seul plus vite, ensemble plus loin !

*L'idée de partenariat est historique à la CAF avec le poids que la tradition engendre... Toutefois, sous l'effet conjugué des lois de décentralisation, de la modernisation des services publics, de la complexification des crises socio-économiques, de l'accroissement du niveau d'exigence des populations, de la raréfaction des moyens d'action, la notion de partenariat connaît un regain d'actualité et un changement de contenu.*

*Le partenariat n'est plus seulement une éventualité, c'est une nécessité, à condition qu'il soit efficace et qu'il ne soit pas un alibi de "non choix", une "usine à gaz". Pour cela, le partenariat doit être soumis à quelques principes d'efficacité :*

- un champ de compétence clairement défini,
- un chef de file assurant un financement déterminant,
- un nombre limité de partenaires vraiment impliqués,
- une procédure de financement simple,
- un cadre contractuel précis,
- une évaluation.

*A cela, il faut ajouter une connaissance et un respect mutuels des différents acteurs car le partenariat ne peut être réduit à un processus. Il est avant tout fondé sur des femmes et des hommes de conviction, de bonne volonté et mettant l'intérêt général avant tout esprit de "chapelle".*

*L'APRAS est l'expression même de ce type de partenariat. Que cette nouvelle année nous permette de le consolider pour le plus grand bien de nos concitoyens.*

Christophe DEMILLY,  
Directeur de la CAF d'Ille-et-Vilaine.

Du côté de l'APRAS

Convention APRAS/Rennes Métropole :

Le Conseil de Rennes Métropole a décidé, le 20 novembre 2003, de signer avec l'APRAS une convention de 3 ans qui reconnaît l'APRAS "comme lieu de ressources dans le champ du social" à l'échelle de l'agglomération. L'intervention de l'APRAS se concentrera sur 2 volets principaux :  
- l'observation de la délinquance,  
- l'observation des données sociales dans l'agglomération.

Sur les 2 thèmes, l'APRAS assurera un travail technique de traitement et d'analyse des données mais également l'animation de groupes d'Elus et de professionnels sur le territoire de Rennes Métropole. A noter que l'observatoire des données sociales est réalisé en collaboration avec l'AUDIAR. De plus, Rennes Métropole participera au coup par coup au financement de certaines études comme récemment "l'habitat adapté" ou "fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale".

Réparation pénale :

En Ille-et-Vilaine est expérimenté depuis 2001 un dispositif de réparation pénale pré-sentencielle destiné aux mineurs. Douze chargés de réparation -volontaires membres de la société civile- assurent la mise en place et le suivi des mesures de réparation décidées par le Parquet : contact avec les jeunes et leur famille ainsi qu'avec les victimes, négociation de la réparation, suivi de son exécution. L'APRAS est chargée d'un premier bilan de cette mesure.

Centres sociaux :

L'Association Rennaise des Centres Sociaux est née le 18 juin 2003. Elle est le fruit d'un travail concerté de la Ville de Rennes, de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, de l'APRAS et, bien sûr, de tous les acteurs impliqués dans la vie des centres (professionnels, habitants, associations partenaires). Le transfert de gestion de la C.A.F. à l'Association Rennaise est effectif depuis le 1er janvier 2004.

Contact : 7, rue d'Espagne - 35200 Rennes ☎ 02.99.51.44.39  
Président : Alain Leclercq, Directeur : Eric Tournet.

2003 a été l'année du partenariat par excellence : les missions de l'APRAS sont revisitées, chaque institution redéfinit sa place dans l'association, une charte des Espaces Sociaux Communs a été élaborée au sein de l'APRAS, l'association rennaise des centres sociaux voit le jour...

Que 2004 soit pour nous tous et pour les habitants de Rennes et de Rennes Métropole aussi riche en initiatives et en travail en commun, et aussi féconde !

La Présidente, Maria Vadillo  
et le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
Les études	p. 2
Observation sociale : 2002, une année tournant	
Quelles perspectives pour 2003	p. 3
A débattre	p. 4

## Les dernières études de l'APRAS

Depuis sa création en 1977, l'APRAS initie, finance et accompagne des études, réalisées parfois en interne, le plus souvent confiées à des laboratoires ou consultants.

Les membres de l'APRAS ont toujours eu à cœur de s'impliquer eux-mêmes dans le pilotage de ces études et d'y associer les partenaires concernés par les sujets retenus.

Ces études sont en libre consultation à l'APRAS. Elles peuvent être dupliquées à la demande (au coût photocopies + frais de port).

**Jeunes dans l'espace public - les cultures des 13.20 ans présents dans l'espace public et distants des institutions : le cas du Blossne et de Maurepas**, Christophe Moreau, LARES, décembre 1999.

**Etre monoparent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local**, Madeleine de Certaines, Claude Martin-ENSP et Véronique Vasseur-Quest'Us.

**La garde atypique, révélatrice de changements sociaux profonds**, Maïté Savina, LARES, avril 2001.

**Jeunes dans l'espace public et nouvelles pratiques d'animation : analyse des publics et des pratiques professionnelles dans l'agglomération rennaise**, Christophe Moreau, LARES, juillet 2001.

**Observation sociale en Bretagne - état des lieux : rapport final/les organismes**, Maïté Savina, LARES, février 2002.

**Enquête conditions de vie - vie de quartier - les habitants du Blossne et de Maurepas jugent leur quartier/lien social au Blossne et à Maurepas**, INSEE, juillet 2002 (publication dans Octant, juillet 2002).

tion dans Octant, juillet 2002).

**L'habitat adapté à Rennes Métropole : bilan et perspectives**, Jean-Yves Broudic, Agnès Lemoigne, CERUR, novembre 2002.

**Etat des lieux des actions parentales : Rennes/Ille-et-Vilaine**, note de synthèse, entretiens approfondis, annuaire, Dominique Crestin, chargée d'études à l'APRAS, février 2003.

## Les Forums de l'APRAS

Régulièrement, à l'APRAS comme ailleurs, le doute s'installe quant aux effets de ces études... en particulier sur les politiques publiques mises en place et sur les pratiques des professionnels de l'action sociale.

Déjà en 1997, dans la préface de l'ouvrage de Jean Verpraët consacré à "Trente ans de recherche sociale à Rennes", Jean Lemesle décrit le cadre méthodologique construit au fil des années au sein de l'APRAS : commande collective, pilotage et utilisation des études y figurent comme les 3

pilliers nécessaires pour bien appréhender la recherche et la faire vivre.

Les Forums de l'APRAS, créés en 2002, sont un outil de plus pour sensibiliser ou informer les acteurs concernés par les recherches et études de l'APRAS. Ils sont l'occasion de communication des chercheurs, de réactions des institutions et de dialogue ouvert sur les thèmes abordés.

Depuis septembre 2002, les forums ont donné lieu à la publication d'un docu-

ment succinct, disponible sur simple demande à l'APRAS :

- **Qui sont les personnes sans domicile fixe à Rennes ?**  
25 septembre 2002 ;

- **Les habitants de Maurepas et du Blossne jugent leur quartier**,  
23 octobre 2002 ;

- **Habitat Adapté... Quels choix ?**  
9 décembre 2002 ;

- **Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale**,  
17 novembre 2003.

L'Echo des Forums est adressé sur simple demande.

Vous pouvez également demandé à être invité systématiquement aux Forums.

## Vient de paraître

**Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne**

La Commission "Cadre de vie, affaires sanitaires et sociales, culture et sport" du Conseil Economique et Social de Bretagne a présenté, en novembre 2003, une étude qui s'intitule "les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne".

L'avant-propos des 2 rapporteurs, Andrée Cario et Jean Lemesle, donne "un ton optimiste et confiant dans l'avenir de ces jeunes... qui ne constituent

pas un problème." "Ils sont, disent les rapporteurs, une ressource et l'intérêt de notre étude aura été de mieux les resituer dans la dynamique régionale. La jeunesse constitue une véritable chance pour la Bretagne et nos préconisations sont une véritable invitation faite à tous les acteurs pour mieux la connaître et la reconnaître dans sa qualité de composante à parité dans notre société".

Ceci est dit avec conviction et preuve de l'appui mais sur la plupart des grands thèmes abordés, l'étude invite essentiellement à regarder en face les diffi-

cultés de bon nombre de jeunes aux ressources souvent précaires et insuffisantes qui leur rendent difficile les parcours des formations universitaires ou autres ; ou bien une précarité de l'emploi croissante subie par les jeunes... condamnés à la chasse au CDD (rarement de gaieté de coeur, même si certains s'en contentent et manifestent à l'occasion une conception du travail un peu en décalage par rapport à leurs aînés et à la majorité de leurs pairs).

Par ailleurs, un chapitre de l'étude est consacré à la vie des jeunes en société, où sont traitées leurs valeurs et croyan-

ces, la diversité de leurs pratiques culturelles et sportives, leur contribution à la vie de la cité et aussi la délinquance des jeunes. Cette dernière -c'est un peu risqué- est placée là pour montrer qu'elle n'est le fait que d'une "minorité suractive" !

Le rapport, c'est la règle du jeu, présente de nombreuses préconisations mais il est à souhaiter que le lecteur prenne le temps de lire la transcription des 22 portraits de jeunes servis en annexe. Indispensable.

2002, une année tournant ?  
Quelles perspectives ?

Sur le plan de plusieurs indicateurs suivis dans le Tableau de bord, l'année 2002 a marqué un tournant ; faisant suite à deux années d'amélioration, elle a entamé une dégradation, au mieux une stabilisation. Pour autant les statistiques moyennes sur la ville cachent la diversité des situations dans les quartiers. Nous évoquons ici deux exemples : le RMI et la demande d'emploi, pour rappeler au final combien la concentration et le cumul des difficultés restent préoccupants sur certains territoires. Nous abordons le traitement des données 2003 avec vigilance.

## RMI : Bilan 1999-2002

Le Revenu Minimum d'Insertion va connaître ces prochaines semaines de grosses évolutions (passage au RMA Revenu Minimum d'Activité, arrivée dans le dispositif de bénéficiaires présents dans l'ASS) qui ne manqueront pas d'affecter les chiffres. Par ailleurs, l'année 2002 marque une transition après deux années de baisse (2000 et 2001). C'est pourquoi, il nous est apparu opportun de rappeler ici les analyses issues du dernier Tableau de Bord.

Au 31 décembre 2002, la CAF 35 comptait 3 701 Rennais allocataires au titre du RMI et 6 743 personnes couvertes par ce minima (comprenant les conjoints des allocataires et leurs enfants).

## Evolution à 1 an contrastée

En 2002, le nombre de bénéficiaires du RMI repart à la hausse : + 129 allocataires par rapport à 2001 (soit +3.6%). La hausse du nombre de personnes couvertes est de 120 (+1.8%). Cette différence trouve son explication dans le fait que ce sont les bénéficiaires isolés qui sont en hausse, tandis que les familles sont stables, voire en recul. Cependant tous les quartiers n'évoluent pas de la même manière. Certains ont poursuivi leur baisse : Le Centre, Thabor Saint Héliier, Nord Saint Martin, Maurepas. D'autres marquent une stabilisation: Bourg l'Evêque, la Touche, Saint Briec et Francisco Ferrer Vern Poterie. Enfin certains connaissent des hausses parfois significatives : principalement Le Blossne (+119 personnes couvertes, soit +12.3%), mais aussi Sud Gare, Longs Champs Beaulieu, Arsenal Cleunay, Villejean Beaugard, Bréquigny Les Champs Manceaux.

## La baisse sur 3 années reste effective

1 158 personnes couvertes par le RMI en moins (soit -14.7%) entre 1999 et 2002. Les diminutions les plus importantes en volume concernent Maurepas (-259 personnes couvertes, soit -19.3%) et Thabor Saint Héliier (-240 personnes, soit -35.1%). Les diminutions sont plus mesurées sur Villejean Beaugard, Sud Gare, Francisco Ferrer Vern Poterie et Le Blossne.

Les quartiers comprenant le plus de personnes concernées par le RMI (malgré la baisse observée) sont : Maurepas : 539 allocataires, 1 085 personnes couvertes, Le Blossne : 488 allocataires, 1 084 personnes couvertes, Thabor Saint Héliier : 366 allocataires, 443 personnes couvertes, Nord Saint Martin : 362 allocataires, 965 personnes couvertes. Villejean : 299 allocataires, 653 personnes couvertes,

Pour finir nous souhaitons rappeler la concentration très forte de personnes concernées par ce minima sur de petits territoires (iris), et ce malgré les quelques améliorations observées :

- **Brno** : 489 personnes couvertes (quartier Maurepas); sur ce territoire plus de 22% de la population vit du seul RMI (moyenne du quartier 5%, ville de Rennes 3%). Ce chiffre n'inclut donc pas les autres minima, ni les demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RMI, ni les travailleurs précaires...  
- **Landrel Est** : 223 (Le Blossne)  
- **Emmanuel Mounier** : 223 (Maurepas)  
- **Torigné Ouest** : 209 (Le Blossne)  
- **Torigné Est** : 202 (Le Blossne)  
- **Saint Benoît** : 182 (Le Blossne)

## Chômage : la situation au 31.03.2003

Le comptage des demandeurs d'emploi des quartiers rennais réalisé par l'APRAS (catégories 1 et 6) met en évidence entre mars 2002 et mars 2003 une hausse de 391 demandeurs d'emploi (soit +3.2%). La hausse reste concentrée sur les diplômés du supérieur (+12% +504 chômeurs). Les demandeurs d'emploi de niveau bac ont peu augmenté (+1.3% soit +32 personnes). Et les niveaux CAP-BEP et les sans formation ne sont pas encore affectés par l'augmentation du chômage, poursuivant même doucement leur baisse (CAP-BEP: -1%, soit -32 personnes ; sans formation : -1.6%, soit -31).

## Les évolutions selon les quartiers

Si quelques quartiers restent relativement stables (Sud Gare, Centre, Bréquigny Les Champs Manceaux), d'autres marquent une hausse mesurée (Cleunay +20 chômeurs, Bourg l'Evêque +25, le Blossne +37 et Thabor Saint Héliier +47). La hausse de demandeurs d'emploi est la plus forte sur cette période sur les quartiers Nord (Maurepas +75, Jeanne d'Arc Longs Champs Beaulieu +69 et Villejean Beaugard +75). Sans revirement important, les hausses se répercutent quelques mois plus tard sur d'autres indicateurs tels les minima sociaux.

Les iris rennais comprenant plus de 200 chômeurs (catégorie 1+6) sont **Brno** (315), **E. Mounier** (274), **La Mabilais** (258), **Landrel Est** (249), **Cleunay Est** (231), **Saint Benoît** (227), **Torigné Ouest** (225), **Torigné Est** (213).

Zoom sur  
La Mabilais

La Mabilais constitue l'un des iris du quartier Cleunay Arsenal Redon. Ce territoire a connu et connaît toujours des évolutions importantes. Des constructions de logements ont été entamées au cours de la décennie 1990. En 1999, sur 3 088 habitants recensés à la Mabilais, moins d'un quart habitait le même logement qu'en 1990. On compte 1 146 personnes supplémentaires entre les deux recensements (+59%). Mais les évolutions se poursuivent après 1999 : 792 nouveaux logements ont été livrés entre 1999 et 2002.

Quelques indicateurs : + 304 personnes couvertes par la CAF (tendance contraire au niveau de la ville qui marque une baisse) ; +84 familles dont + 33 familles monoparentales. Au 31.03.2003, la Mabilais est l'iris de Cleunay comprenant le plus de demandeurs d'emploi (258 dans les catégories 1 et 6), se plaçant donc avant les deux iris du Contrat de Ville (Cleunay Est et Cleunay Ouest). Cependant ces demandeurs d'emploi sont plutôt bien diplômés (46% ont au moins Bac +2, contre 28% à Cleunay Est et 34% à Cleunay Ouest). La Mabilais comprenait au 31.12.2002, 93 personnes couvertes par le RMI (elles étaient 149 à Cleunay Est, 75 à Cleunay Ouest). Cet iris est également celui qui met en évidence le nombre le plus importants de jeunes reçus par la Mission locale (60 contre 52 à Cleunay Est et 49 à Cleunay Ouest).

Un territoire en mutation qu'il convient de suivre de près.